



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme et loisirs

Question écrite n° 19215

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la place du tourisme social adapté en France. En effet, alors que l'année 2003 a été déclarée année européenne du handicap et que la loi d'orientation pour le handicap est en préparation, il semble que ce secteur spécifique, à savoir la prise en charge et l'encadrement des personnes handicapées durant leur temps libre et leurs vacances, ne soit pas pris en compte dans les projets du Gouvernement. Avec quelque 280 salariés permanents et 8 000 saisonniers, les associations actives de ce secteur mènent pourtant depuis de nombreuses années un travail remarquable d'organisation et d'encadrement afin que les personnes handicapées puissent bénéficier de leur droit aux vacances et aux loisirs. Or ce secteur et les personnels des associations souffrent encore d'un manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics, et la personne handicapée n'est pour l'heure envisagée que dans un cadre strictement socioprofessionnel. Alors que le champ du loisir constitue un élément important de l'intégration sociale des handicapés, seuls 130 établissements ont pour l'heure reçu le label « Tourisme et Handicap » créé en 2001 et le concours financier public reste fondamental afin que le coût des équipements spécifiques ne soit pas répercuté sur les clients. Elle souhaite donc savoir ce que le Gouvernement compte entreprendre afin que le tourisme social adapté soit reconnu comme une activité socio-économique à part entière et que la personne handicapée puisse jouir de loisirs et de vacances au même titre que ses concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19215

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4202